

**Sommaire du statut de l'espèce
du COSEPAC**

sur la

Couleuvre nocturne du désert
Hypsiglena chlorophaea

au Canada

**EN VOIE DE DISPARITION
2011**

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2011. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la couleuvre nocturne du désert (*Hypsiglena chlorophaea*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiv p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Note de production :

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) souhaite remercier Kristiina Ovaska, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce sur la couleuvre nocturne du désert (*Hypsiglena chlorophaea*) au Canada, préparé en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Le sommaire du statut de l'espèce a été révisé par des membres du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC. *Hypsiglena chlorophaea* (anciennement *H. torquata*).

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Télééc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Desert Nightsnake *Hypsiglena chlorophaea* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.
N° de catalogue CW69-14/2-11-2011F-PDF
ISBN 978-1-100-97823-9



Papier recyclé



COSEPAC

Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – mai 2011

Nom commun

Couleuvre nocturne du désert

Nom scientifique

Hypsiglena chlorophaea

Statut

En voie de disparition

Justification de la désignation

Cette couleuvre nocturne et discrète se trouve dans des régions arides et semi-arides de l'ouest de l'Amérique du Nord, les limites septentrionales de son aire de répartition atteignant les vallées intérieures, caractérisées par de chaudes températures saisonnières, du centre sud de la Colombie-Britannique. Dans l'ensemble de la petite aire de répartition canadienne de l'espèce, l'expansion agricole et urbaine et les infrastructures connexes menacent ses habitats. Une répartition morcelée, la petite taille de la population et l'absence de possibilité d'une rescousse contribuent à la vulnérabilité de l'espèce et font en sorte que l'espèce est en danger de disparition imminente.

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001 et en mai 2011.



COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

Hypsiglena chlorophaea (anciennement *H. torquata*)

Couleuvre nocturne du désert

Desert Nightsnake

Compétence : Colombie-Britannique

Évaluation actuelle du COSEPAC :

Catégorie de statut :

DP VD M P

Date de la dernière évaluation : Mai 2001

Justification de la désignation de la dernière évaluation :

Seulement environ 20 couleuvres nocturnes ont été observées au Canada, toutes dans une petite région du centre-sud de la Colombie-Britannique qui subit une intense pression de développement. La combinaison de la petite taille de sa population, de la perte généralisée de son habitat et de l'absence de possibilité d'une immigration de source externe fait en sorte que la couleuvre nocturne est en danger de disparition imminente.

Nouvelle justification de la désignation (seulement si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) :

Cette couleuvre nocturne et discrète est présente dans les régions arides et semi-arides de l'ouest de l'Amérique du Nord, et atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans les vallées normalement chaudes de l'intérieur du centre-sud de la Colombie-Britannique. Dans sa petite aire de répartition du Canada, l'habitat de l'espèce est menacé par le développement urbain et agricole et les infrastructures connexes. La répartition très morcelée de l'espèce, la petite taille de sa population et l'absence de possibilité d'une immigration de source externe contribuent à sa vulnérabilité et la mettent en danger de disparition imminente.

Critères appliqués à la dernière évaluation : B1+2c (de 1999 à 2001)

Si une version antérieure des critères a été appliquée¹, faire correspondre avec les critères actuels : B1ab(iii)+2ab(iii)

Si différents critères sont proposés selon de nouveaux renseignements, fournir une explication : s.o.

Si l'application des critères actuels précis n'est pas possible, fournir une explication :

¹ Une version antérieure des critères quantitatifs a été utilisée par le COSEPAC entre octobre 1999 et mai 2001 et elle est disponible sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm.

Recommandation : La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce sauvage demeure inchangée).

Justification :

- Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée
 Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation

Preuves (préciser le cas échéant) :

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui non

Explication :

Le taxon *H. torquata* représente au moins quatre espèces sœurs selon de récentes données génétiques (Mulcahy, 2008). L'espèce qui se trouve en Colombie-Britannique est l'*H. chlorophaea* (couleuvre nocturne du désert).

Aire de répartition

Changement de la zone d'occurrence : oui non inc.
Changement de la zone d'occupation : oui non inc.
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées : oui non inc.
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui non

Explication :

Au Canada, toutes les données concernant l'espèce sont encore confinées aux vallées de la basse Similkameen et du sud de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, dans une zone délimitée à l'ouest par Keremeos, au nord par Penticton et au sud par la frontière Canada-États-Unis au sud d'Osoyoos (figure 1) (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008). Un habitat apparemment propice pour l'espèce existe à plusieurs autres sites dans le sud de la Colombie-Britannique (figure 1), mais l'espèce demeure non documentée dans ces régions. La zone d'occurrence ne présente aucun changement et demeure restreinte (< 5 000 km²). Entre 2003 et 2009, Ophiuchus Consulting a effectué des relevés annuels de reptiles dans l'aire de répartition de la couleuvre nocturne du désert en Colombie-Britannique au nom du Service canadien de la faune, du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, de groupes des Premières nations et de clients industriels (Mike Sarell, comm. pers., 2010). Grâce à des activités de recherche poussées, le nombre d'observations a triplé depuis la préparation du rapport de situation du COSEPAC – entre 1980 et 2000 : 20 couleuvres (COSEPAC, 2001); entre 1980 et 2004 : 36 couleuvres (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008); d'autres observations récentes en Colombie-Britannique amènent le total à environ 60 couleuvres (M. Sarell, comm. pers., 2010). Le Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique compte 15 occurrences d'éléments de l'espèce représentant des données individuelles ou collectives, qui sont séparées les unes des autres par plus de 1 km ou plus de 5 km dans une matrice d'habitat jugée non convenable ou convenable pour l'espèce, respectivement; certaines nouvelles données relatives à des terres des Premières nations et à des terres privées ne sont pas encore disponibles et ne sont donc pas incluses. Toutes les données proviennent de zones restreintes, dans des vallées chaudes et arides. Bien que la zone d'occupation connue ait légèrement augmenté grâce aux activités de recherche poussées, la zone d'occupation réelle serait en déclin en raison des développements urbains et agricoles plus nombreux et plus vastes dans l'ensemble de l'aire de répartition de la Colombie-Britannique. Toutefois, des données directes sur les tendances de répartition sont manquantes (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008).

Remarque :

Les calculs concernant la zone d'occurrence et la zone d'occupation n'ont pas été fournis dans le résumé technique associé au rapport (de 2001) du COSEPAC.

Information sur la population

<i>Changement du nombre d'individus matures :</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	inc. <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Changement de la tendance de la population totale :</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	inc. <input type="checkbox"/>
<i>Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	inc. <input type="checkbox"/>
<i>Changement de la tendance concernant la superficie ou la qualité de l'habitat :</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	inc. <input type="checkbox"/>
<i>Nouvelles données importantes issues de relevés</i>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	

Explication :

Des estimations sur la population ne sont pas disponibles (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008), et le nombre d'observations demeure trop faible pour faire des extrapolations fiables; seulement environ 60 couleuvres ont été signalées en Colombie-Britannique entre 1980 et 2010. La population totale est considérée comme étant faible. Chacune des quatorze occurrences d'élément peut comprendre une population/sous-population où les échanges génétiques sont limités entre d'autres unités semblables. La population totale est probablement en déclin, étant donné la perte et la dégradation considérables de l'habitat, ajoutées à la mortalité liée aux routes (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008). La population totale est très fragmentée, si l'on tient compte de la petite taille présumée des populations, de l'importante fragmentation de l'habitat résultant des barrières naturelles (lacs, rivières principales), des barrières causées par l'activité humaine (champs/vergers agricoles, secteurs résidentiels, routes) et de la faible capacité présumée de dispersion de l'espèce. Ces sources accentuent la répartition naturellement disparate des milieux rocheux (talus d'éboulis, falaises, affleurements), que privilégient les couleuvres dans le paysage.

Menaces

<i>Changement de la nature ou de la gravité des menaces :</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	inc. <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	---	-------------------------------

Explication :

La perte et la dégradation de l'habitat en raison du développement urbain et agricole demeurent les principales menaces pesant sur l'espèce au Canada (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008). Les menaces secondaires comprennent la mortalité liée aux routes et la persécution par l'homme. Aucun nouveau renseignement important sur les menaces n'est disponible.

Protection

Changement de la protection actuelle :

oui non

Explication :

En 2000, seule une aire protégée située dans une réserve écologique disposait de données (COSEPAC, 2001). Depuis, l'habitat a été protégé à proximité des terriers présumés à huit autres sites sur des terres gérées par le Service canadien de la faune, la Nature Trust de Colombie-Britannique, The Land Conservancy et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008; Dyer, comm. pers., 2010). En outre, une zone d'habitat faunique pour le crotale de l'Ouest (*Crotalus oreganus*), établie en 2008 par la province de la Colombie-Britannique dans le cadre de l'*Identified Wildlife Strategy* de la *Forest and Range Practices Act* de la Colombie-Britannique, pourrait contribuer à protéger la couleuvre nocturne du désert (Dyer, comm. pers., 2010). Cependant, plusieurs sites connus et aires d'habitat potentiellement convenables demeurent sans protection. De plus, la fragmentation de l'habitat et l'isolement des populations continuent à être problématiques.

Immigration de source externe

Immigration de source externe constatée :

oui non

Explication :

Aucun nouveau renseignement n'est disponible. L'immigration de source externe a été jugée comme étant peu probable dans le résumé technique du rapport de situation du COSEPAC, principalement en raison de l'absence d'un habitat suffisant. La fragmentation de l'habitat rend l'immigration peu probable, même si la distance entre les occurrences les plus rapprochées en Colombie-Britannique et l'État de Washington ne représentent qu'environ 110 km (Lacey *et al.*, 1996).

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays :

oui non inc.

Précisions : Aucune analyse quantitative n'est disponible ou possible.

Sommaire et autres points à examiner

La couleuvre nocturne du désert a une faible répartition géographique à l'intérieur des vallées chaudes et arides du centre-sud de la Colombie-Britannique, où sa population continue d'être menacée par le développement urbain et agricole et les infrastructures connexes. Cette espèce demeure rare, bien que le nombre de données ait augmenté depuis la préparation du rapport de situation du COSEPAC (2001). Ces couleuvres nocturnes sont discrètes et réparties irrégulièrement dans le paysage; tous ces facteurs les rendent difficiles à détecter et à étudier. Cependant, mises à part les questions de détection, leur densité semble être extrêmement faible, ce dont témoigne le nombre relativement faible de données additionnelles malgré les activités de recherche poussées; par ailleurs, les barrières aux gîtes d'hibernation communautaires n'ont permis de faire que très peu d'observations de ces couleuvres (Dyer, comm. pers., 2010).

Un programme de rétablissement pour l'espèce a été achevé en 2008 et sa mise en œuvre est assurée par l'intermédiaire du programme de conservation des vallées de l'Okanagan Sud et de la Similkameen (South Okanagan-Similkameen Conservation Program). Le programme de rétablissement prévoit la protection de l'habitat occupé et de l'habitat de liaison conformément à des cibles établies ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de recherche afin de combler d'importantes lacunes dans les données. Ces activités doivent être menées dans le contexte d'une approche plus étendue et axée sur plusieurs espèces qui auront aussi des répercussions positives sur d'autres espèces et serpents désignés en péril qui partagent des habitats similaires. Des efforts ont été déployés pour assurer la protection de l'habitat des petites zones entourant les gîtes d'hibernation des serpents aux sites connus et présumés (voir **Protection**). Le manque de renseignements détaillés sur la répartition et l'utilisation de l'habitat de la couleuvre nocturne du désert entravent les activités de conservation.

Liste des experts contactés :

*Il s'agit de renseignements qui ont été fournis par l'expert contacté.

Les personnes suivantes ont été jointes par courriel ou par téléphone :

Cunnington, David. Février 2010. Biologiste des espèces en voie de disparition, Service canadien de la faune, Delta (Colombie-Britannique). (Aucune réponse)

*Dyer, Orville. Février, novembre – décembre 2010. Coprésident de la Southern Interior Reptile and Amphibian Recovery Team; biologiste des espèces sauvages, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Penticton (Colombie-Britannique).

*Gelling, Lea. Novembre – décembre 2010. Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, ministère de l'Environnement, Victoria (Colombie-Britannique).

*Govindarajulu, Purnima. Février 2010. Spécialiste des petits mammifères et le l'herpétofaune, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique).

Gregory, Linda. Février 2010. Biologiste, Cobble Hill (Colombie-Britannique).

Gregory, Patrick. Février 2010. Professeur, Département de la biologie, Université de Victoria, Victoria (Colombie-Britannique). (Aucune réponse)

Hobbs, Jared. Février 2010. IWMS Species/Implementation Biologist, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique). (Aucune réponse)

Larsen, Karl. Février 2010. Professeur agrégé, Gestion et écologie des espèces sauvages, Département des sciences en ressources naturelles, Université Thompson Rivers, Kamloops (Colombie-Britannique).

“Sarell, Mike. Février 2010. Biologiste, Ophiuchus Consulting, Oliver (Colombie-Britannique).

Sources d'information

- Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique (Victoria (Colombie-Britannique)). 2010. Correspondance par courriel de Lea Gelling adressée à K. Ovaska. Novembre – décembre 2010. (source citée dans le résumé technique)
- COSEPAC. 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre nocturne (*Hypsiglena torquata*) au Canada. Rapport initial préparé par Linda Gregory. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vi + 28 p. Site Web : <http://www.sararegistry.gc.ca/> (consulté en février 2010).
- Goldberg, S.R. 2001. Reproduction in the night snake, *Hypsiglena torquata* (Serpentes: Colubridae), from Arizona. *Texas Journal of Science* 53:107-114. (source citée dans le résumé technique)
- Diller, L.V., et R.L. Wallace. 1986. Aspects of the life history and ecology of the desert night snake, *Hypsiglena torquata deserticola*: Colubridae, in southwestern Idaho. *The Southwestern Naturalist* 31:55-64. (source citée dans le résumé technique)
- Dyer, Orville, comm. pers. 2010. Correspondance par courriel adressée à K. Ovaska. Février et décembre 2010. Biologiste des espèces sauvages, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Penticton (Colombie-Britannique).
- Lacey, H.C.H. Shewchuk, P.T. Gregory, M.J. Sarell et L.A. Gregory. 1996. The occurrence of the Night Snake, *Hypsiglena torquata*, in British Columbia, with comments on its body size and diet. *Canadian Field Naturalist* 110:620-625.
- Mulcahy, D.G. 2008. Phylogeography and species boundaries of the western North American Night Snake (*Hypsiglena torquata*): revisiting the subspecies concept. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 46:1095–1115.
- Sarell, Mike, comm. pers. 2010. Correspondance par courriel adressée à K. Ovaska. Février 2010. Biologiste, Ophiuchus Consulting, Oliver (Colombie-Britannique).
- Southern Interior Reptile and Amphibian Recovery Team. 2008. Recovery strategy for the Night Snake (*Hypsiglena torquata*) in British Columbia. Préparé pour le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique). 13 p. site Web : http://www.env.gov.bc.ca/wld/documents/recovery/rcvrystrat/nightsnake_rcvry_strat_130208.pdf (consulté en février 2010).

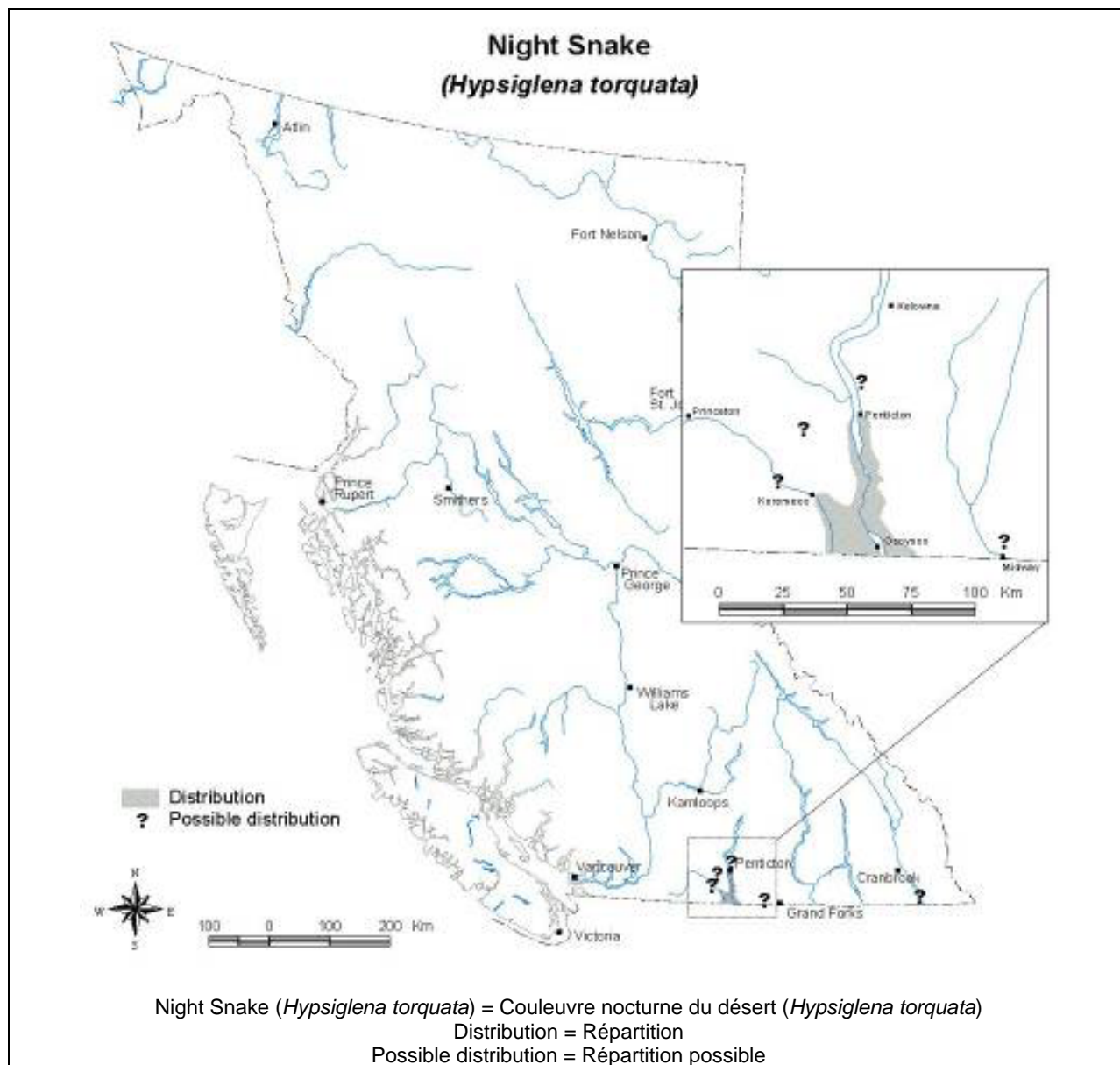


Figure 1. Répartition de la couleuvre nocturne du désert en Colombie-Britannique. Source : Équipe de rétablissement des reptiles et des amphibiens de l'intérieur méridional, 2008. ? indique la présence d'un habitat potentiellement convenable avec d'autres reptiles de zones arides, mais aucune donnée documentée sur la présence de la couleuvre nocturne du désert.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Hypsiglena chlorophaea (anciennement *H. torquata*)

Couleuvre nocturne du désert

Desert Nightsnake

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

Données démographiques

<p>Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population)</p> <p>– Aucune information sur l'âge de maturité déclarée dans le rapport du COSEPAC (2001) ou trouvée dans la documentation jusqu'en 2010. Selon le résumé technique associé au rapport du COSEPAC (2010), environ cinq ans serait une valeur plausible.</p> <p>– Les mâles atteignant la maturité ont une taille plus petite que celle des femelles (Diller et Wallace, 1986; Goldberg, 2001) et ils atteignent la maturité probablement au moins un an plus tard.</p>	<p>Inconnue; possiblement cinq ans environ</p>
<p>Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?</p> <p>– Déclin continu inféré, découlant de la perte d'habitat causée par le développement agricole et urbain.</p>	<p>Oui (inféré)</p>
<p>Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq ans ou deux générations]</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations]</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Pourcentage [prévu ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations]</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] couvrant une période antérieure et ultérieure</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?</p> <p>– Les causes sont comprises, mais elles ne sont pas clairement réversibles et n'ont pas effectivement cessé.</p>	<p>Non</p>
<p>Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?</p>	<p>Non</p>

Information sur la répartition

<p>Superficie estimée de la zone d'occurrence (source : Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique, 2010)</p>	<p>834 km²</p>
<p>Indice de la zone d'occupation (IZO)</p> <p>– Selon des grilles superposées de 2 x 2 km sur la répartition au Canada; 72 km² (Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique, 2010); 80 km² (Dyer, comm. pers., 2010). Certaines nouvelles données confidentielles relatives à des terres privées et à des terres des Premières nations n'étaient pas disponibles, mais pourraient s'ajouter dans les grilles ci-dessus.</p>	<p>Entre 72 et 80 km²</p>

La population totale est-elle très fragmentée? – Voir Information sur la population	Oui
Nombre de localités* – Correspondant au nombre d'occurrences d'éléments pour lesquelles il existe des dossiers au Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique, dont chacune pourrait être menacée par le développement agricole et urbain ou les véhicules sur les routes; de nouvelles données confidentielles ne sont pas incluses et pourraient accroître le nombre de localités.	15
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation? – Déclin inféré en raison de la perte et de la dégradation de l'habitat découlant des activités de développement.	Oui
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures (dans chaque population)

Population	N^{bre} d'individus matures
– Le nombre de populations est inconnu; chaque élément d'occurrence du Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique pourrait correspondre à une population, ce qui donnerait 15 populations connues; certaines nouvelles données confidentielles ne sont pas incluses et pourraient accroître le nombre de populations.	Inconnu
Total – Seulement environ 60 observations de couleuvres entre 1980 et 2010 ont été signalées; la population totale est faible, peut-être moins de 1 000 adultes, mais les estimations sont insuffisantes. Le résumé technique associé au rapport du COSEPAC (de 2001) indique un nombre spéculatif de moins de 200 adultes.	Inconnu

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Sans objet
--	------------

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)

<ul style="list-style-type: none"> – Perte et dégradation de l'habitat en raison du développement urbain et agricole – Mort accidentelle sur la route – Perturbation et persécution
--

* Voir la définition de localité.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur? États-Unis : Arizona (S2 – espèce en péril); Californie, Idaho, Nevada, Oregon, Utah et Washington (SNR – espèce non classée)	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Possible, mais peu probable
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Probablement pas
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Non

Statut existant

COSEPAC : En voie de disparition (2011)

Statut et justification de la désignation

Statut : En voie de disparition	Code alphanumérique : B1ab(iii, v)+2ab(iii, v)
Justification de la désignation : Cette couleuvre nocturne et discrète est présente dans les régions arides et semi-arides de l'ouest de l'Amérique du Nord, et atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans les vallées normalement chaudes de l'intérieur du centre-sud de la Colombie-Britannique. Dans sa petite aire de répartition du Canada, l'habitat de l'espèce est menacé par le développement urbain et agricole et les infrastructures connexes. La répartition très morcelée de l'espèce, la petite taille de sa population et l'absence de possibilité d'une immigration de source externe contribuent à sa vulnérabilité et la mettent en danger de disparition imminente.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Il y a un déclin inféré du nombre d'individus matures, mais l'ampleur de cette baisse est inconnue.
Critère B (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) : Correspond aux critères de la catégorie B1ab(iii,v)+2ab(iii,v), puisque la zone d'occurrence et l'indice de la zone d'occupation sont inférieurs au seuil des espèces en voie de disparition; la population totale est très fragmentée si l'on tient compte de l'importante fragmentation de l'habitat résultant des barrières naturelles et du développement humain, ajoutés à la petite taille présumée des populations sur la plupart des sites et à la faible capacité de dispersion des couleuvres; il y a un déclin observé et prévu de la superficie, de l'étendue et de la qualité de l'habitat; et il y a un déclin inféré du nombre d'individus matures.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet. L'espèce pourrait être classifiée « en voie de disparition » d'après le déclin du nombre d'individus matures, si la population totale est faible (moins de 1 000 adultes) comme elle est présumée. Cependant, aucune estimation de la population n'est disponible, et il existe peu de données pour étayer cette valeur.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Sans objet. L'espèce pourrait être classifiée « menacée », D1, si la population totale s'avère aussi faible (moins de 1 000 adultes) qu'elle est présumée. Cependant, aucune estimation de la population n'est disponible, et il existe peu de données pour étayer cette valeur.
Critère E (analyse quantitative) : Non disponible.



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2011)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement
Canada

Service canadien
de la faune

Environment
Canada

Canadian Wildlife
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.